



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Union départementale CGT 35



ADRESSE DE LA CGT AUX SALARIES DES AÉROPORTS DE RENNES ET DINARD

Le transfert de la gestion des deux aéroports de Rennes et de Dinard va se traduire par le regroupement au sein d'une même entité des personnels en provenance des CCI de Rennes, de Dinard et de l'entreprise Air Ouest Assistance.

Au niveau national la CGT s'est opposée avec d'autres organisations à ce processus de privatisation des ports et aéroports. Pour nous, la gestion et l'exploitation de ces structures indispensables pour répondre aux besoins des personnes et des entreprises doivent être assurées par le secteur public et nationalisé, seul à même d'assurer un service public de qualité sur une longue durée.

Le pouvoir politique et la majorité des parlementaires en ont décidé autrement. Nous n'abandonnons pas notre exigence d'annulation de cette loi qui s'impose aujourd'hui, mais qui n'est pas intangible.

L'expérience nous a démontré que ces transferts ne sont jamais neutres du point de vue de l'emploi et des conditions de travail et de rémunération des personnels concernés.

La présence d'un actionnaire privé même minoritaire mais détenant tout de même 49 % des actions de la nouvelle entité, va peser lourdement dans la mise en œuvre de nouveaux critères de gestion.

Ne doutons pas que cet actionnaire « minoritaire » va imposer ses critères de gestion plus tournés vers la rémunération du capital que vers le développement du service public. Vous pouvez compter sur notre organisation syndicale avec ses adhérents et ses militants pour tout mettre en œuvre, afin que la nouvelle direction intègre les critères sociaux et environnementaux dans ses critères de gestion.

Cependant, même dans le cadre d'une délégation de service public, seule la vigilance et l'intervention de l'ensemble des personnels de la nouvelle entité pourra garantir la pérennité des emplois et des garanties sociales qui s'appliquaient dans les entités précédentes.

La période qui s'ouvre est lourde d'interrogations. Chacune et chacun d'entre nous est en droit de se demander quel sera son avenir.

Notre organisation est déjà intervenue pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur le contenu des futurs accords d'entreprise.

Cette négociation doit être menée dès maintenant avec l'ensemble des représentants des personnels concernés par le regroupement sur la base de la prise en compte des acquis résultant des accords d'entreprise et des usages les plus favorables dans chacune des entités.

Nous vous appelons à prendre contact avec nos militants ou à nous faire part de vos interrogations, propositions et remarques en utilisant une des adresses suivantes : collectifcgtaéroport@cgt.fr ou ud35@cgt.fr.

Union Départementale CGT 35
Eric FOURE Tel : 02 99 79 44 47

Fédération Nationale des Syndicats de
Transports CGT,
Raymond Besco Tel 01 48 18 80 82

Rennes et Paris, le 23 décembre 2009

Union Départementale CGT 35 MAISON DU PEUPLE – 8, rue Saint Louis – CS 36429 – 35064 RENNES Cédex –
Tél. 02 99 79 44 47 – Fax 02 99 79 22 59 E-mail : ud35@cgt.fr

Fédération Nationale des Syndicats de Transport CGT 263 rue de Paris – Case 423 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 48 18 80 82 Télécopie 01 48 18 82 54 Courriel : transports@cgt.fr - Site : www.transports.cgt.fr